

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAULX**

<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille vingt-trois, le 1 <sup>er</sup> septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.	
<b>En exercice</b>	15	
<b>Présents</b>	12	
<b>Votants</b>	15	
<b>Absents</b>	3	
<b>Exclus</b>	0	
<b>Date de convocation</b> 24 Août 2023	<b>Etaient présents :</b> Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.	
<b>Date d'affichage</b> 25 Août 2023	<b>Etaient absents excusés :</b> Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Philippe BREVET,	
<b>DEL 20230901-032</b>	<b>Procurations :</b> Valérie FAVRE à Philippe HELF, Cécile FANTINI à Danielle DEPLANTE, Philippe BREVET à Chantal MARCHAND	
<b>OBJET :</b>		
<b>Ressources humaines :</b> <b>Tableau des effectifs</b>	<i>Madame Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>	

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération n° 20160527\_025 du 27/05/2016,

Vu la délibération n° 20191025\_060 du 25/10/2019,

Vu la délibération n° 20200904\_036 du 04/09/2020,

Vu la délibération n°20201106\_047 du 06/11/2020,

Vu la délibération n°20210604\_026 du 04/06/2021,

Vu la délibération n°20210910\_028 du 10/09/2021,

Vu la délibération n°20221202\_044 du 02 décembre 2022,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des service compte tenu des nouveaux besoins de la collectivité et de l'évolution de la carrière de ses agents.

Madame Le Maire propose à l'assemblée

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDO.	PROPOSITION
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A	1	35/35	
Adjoint administratif	C	1	24.50/35	
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>2</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	27.65/35 (annualisation)	
		1	28.02/35 (annualisation)	
		1	31.89/35 (annualisation)	
		1	30/35 (annualisation)	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35/35	
Adjoint technique	C	1	15.87/35 (annualisation)	<b>Augmentation temps de travail</b>
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>6</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8</b>		

REPUBLIQUE FRANCAISE

74 (HAUTE – SAVOIE)  
COMMUNE DE VAULX

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le 11/09/2023

ID : 074-217402924-20230901-20230901\_032-DE

FEUILLET 20230901\_032\_

Le nouveau tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2023 s'établit comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché	A	1	35/35
Adjoint administratif	C	1	24.50/35
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		2	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	27.65/35 (annualisation)
		1	28.02/35 (annualisation)
		1	31.89/35 (annualisation)
		1	30/35 (annualisation)
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35/35
Adjoint technique	C	1	15.87/35 (annualisation)
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		6	
<b>TOTAL GENERAL</b>		8	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023.

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO



Télétransmise à la Préfecture le : 11 SEP. 2023  
Délibération rendue exécutoire :  
Mise en ligne sur le site Internet le :